

Les revenus et la pauvreté en Bretagne

Auteur : Insee

Moins de situations de pauvreté en Bretagne

En 2014, le niveau de vie médian (*définitions*) des Bretons s'établit à 1 706 € par mois (*figure 1*). La moitié de la population bretonne vit ainsi dans un ménage disposant d'un revenu¹ inférieur à ce montant. Ce revenu médian est légèrement supérieur (+ 0,5 %) à celui de l'ensemble des régions de France métropolitaine. La Bretagne se positionne selon ce critère au 3^e rang des régions françaises, après l'Île-de-France (1 877 €) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (1 745 €).

La majeure partie du revenu disponible des ménages bretons provient d'activités salariées (*figure 2*). Cependant, la part de ce type de revenu, y compris les indemnités chômage, est inférieure de 6,4 points en Bretagne comparé à l'ensemble de la France métropolitaine. Cela s'explique notamment par une part des pensions, retraites et rentes, supérieure de 3,9 points en Bretagne liée à la présence plus importante qu'ailleurs de retraités. De même, la part des revenus non salariés en Bretagne est une des plus élevées des régions métropolitaines, les non salariés représentant 14,2 % des actifs en emploi en Bretagne contre seulement 12,5 % en France métropolitaine.

Les prestations sociales représentent en

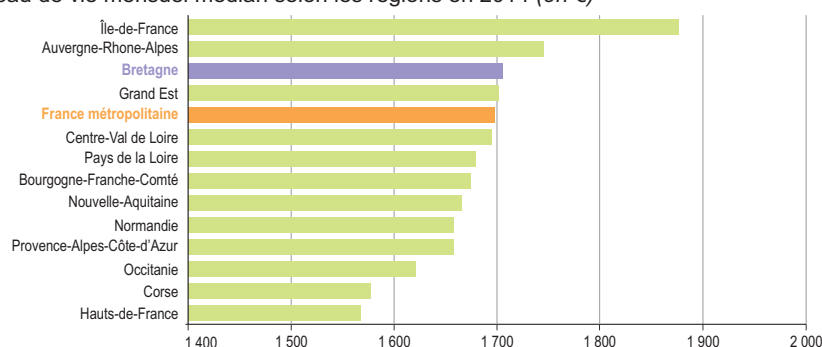
moyenne 5 % du revenu disponible des ménages bretons. Cette part est la troisième plus faible de toutes les régions de France métropolitaine. Ces prestations sont attribuées le plus souvent sous conditions de ressources (aides au logement, minima sociaux). Ce classement s'explique ainsi par la moindre proportion dans la région de ménages aux faibles revenus. Pour les ménages les plus modestes, les prestations

sociales représentent une part significative de leurs ressources. Si l'on considère les 10 % des ménages bretons disposant des revenus les plus faibles, ces prestations constituent en moyenne 37,3 % de leur revenu disponible. Bien qu'importante,

1- Ce revenu est mesuré par unité de consommation (UC), c'est-à-dire une fois tenu compte de la taille du ménage

1 La Bretagne au 3^e rang des régions de France métropolitaine pour le niveau de vie

Niveau de vie mensuel médian selon les régions en 2014 (en €)



Lecture : le niveau de vie mensuel médian en Bretagne est de 1 706 € en 2014.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

2 Davantage de pensions et retraites, moins de revenus salariés en Bretagne

Composition du revenu disponible selon les régions – Ensemble des ménages (en %)

	Part des salaires, traitements ou chômage	dont part des allocations chômage	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine et autres revenus	Part des revenus d'activités non salariées	Part de l'ensemble des prestations sociales	dont part des prestations familiales	dont part des minima sociaux	dont part des prestations logement	Part des impôts
Île-de-France	78,9	3,1	21,3	12,3	5,0	4,4	2,0	1,2	1,2	-21,9
Auvergne-Rhône-Alpes	68,4	3,1	27,1	11,0	5,2	4,8	2,2	1,3	1,3	-16,5
Hauts-de-France	67,0	3,5	27,1	8,3	5,6	7,4	3,0	2,4	2,0	-15,4
Pays de la Loire	65,8	3,2	29,3	9,6	5,5	5,3	2,6	1,3	1,4	-15,5
Normandie	64,2	3,3	30,4	9,2	5,7	5,8	2,5	1,8	1,6	-15,3
Centre-Val de Loire	64,0	3,0	31,4	10,1	5,4	5,1	2,3	1,5	1,3	-16,0
Grand Est	63,9	3,1	27,9	13,3	5,6	5,2	2,1	1,6	1,5	-15,9
Bourgogne-Franche-Comté	63,8	3,0	31,7	9,3	5,7	5,2	2,2	1,6	1,4	-15,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	63,0	3,4	31,1	11,8	6,4	5,6	2,0	2,0	1,6	-17,9
Occitanie	61,1	3,4	31,1	11,2	6,5	6,1	2,2	2,1	1,8	-16,0
Bretagne	61,0	3,1	31,8	11,5	6,5	5,0	2,3	1,4	1,3	-15,8
Corse	61,0	3,0	31,3	10,8	8,3	5,8	1,7	2,5	1,6	-17,2
Nouvelle-Aquitaine	60,4	3,1	32,6	11,5	6,3	5,2	2,0	1,7	1,4	-16,0
France métropolitaine	67,4	3,2	27,9	11,1	5,7	5,3	2,2	1,6	1,4	-17,4

Lecture : en Bretagne, pour 116 € perçus : 61 proviennent de salaires ou prestations chômage, 32 des retraites, 11,5 du patrimoine, 6,5 d'activités non salariées et 5 des prestations sociales. À ces 116 € perçus, 16 € d'impôts sont déduits.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

3 Une proportion de ménages imposés assez proche dans le grand ouest

Part des ménages fiscaux imposés selon les régions en 2014

	Part des ménages fiscaux imposés en 2014 (en %)
Île-de-France	68,4
Auvergne-Rhône-Alpes	58,9
Centre-Val de Loire	58,5
Bourgogne-Franche-Comté	57,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,1
Bretagne	56,6
Grand Est	56,3
Pays de la Loire	56,1
Normandie	56,0
Nouvelle-Aquitaine	55,1
Occitanie	52,8
Corse	52,1
Hauts-de-France	52,0
France de province	55,9
France métropolitaine	58,1

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

cette part s'avère toutefois moins forte en comparaison avec la situation nationale. Par exemple, elle atteint 49,8 % dans la région des Hauts-de-France et 44,5 % dans le Grand-Est.

En 2014, 1,4 million de ménages bretons déclarent des revenus aux services fiscaux. Parmi ces ménages fiscaux, 56,6 % sont imposés (figure 3). Cette part est proche de celles observées dans les régions voisines (56,1 % pour les Pays de la Loire et 56,0 % pour la Normandie). Elle est inférieure de 1,5 point à la moyenne métropolitaine, en raison tout particulièrement de la très forte proportion de ménages imposés en Île-de-France (68,4 %). En excluant cette dernière région, l'écart avec la France de province reste de l'ordre de ceux enregistrés avec les Pays de la Loire et la Normandie (0,7 point).

Des inégalités faibles et des mécanismes de redistribution plus limités

La Bretagne figure avec les Pays de la Loire aux premiers rangs des régions métropolitaines où la dispersion du niveau de vie entre les ménages, mesurée par le rapport inter-décile, est la plus faible (figure 4).

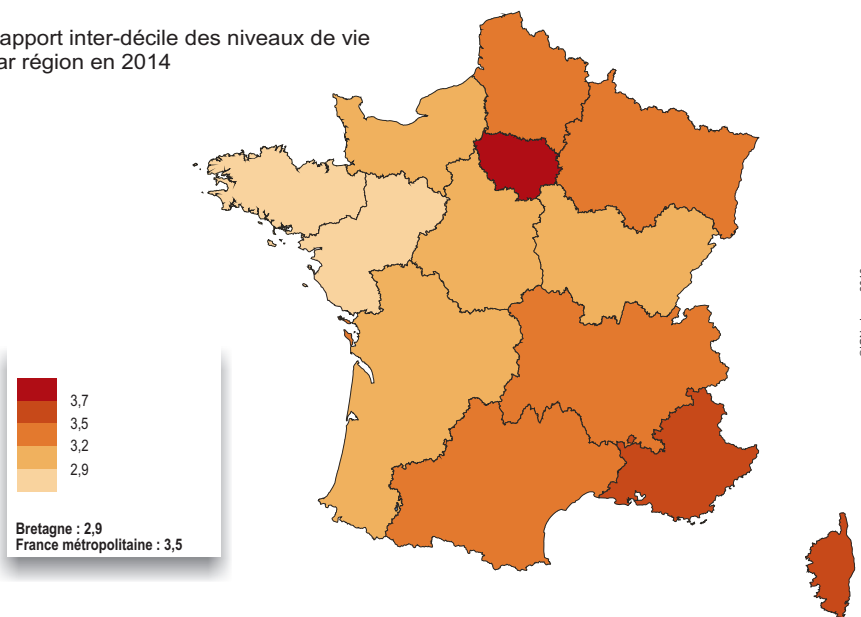
En Bretagne, les 10 % des ménages les plus aisés disposent d'un revenu mensuel par UC supérieur à 2 896 €. Ce seuil de hauts revenus (9^e décile) est inférieur de 7,6 % à celui observé pour l'ensemble de la Métropole (3 133 €).

À l'opposé de l'échelle des revenus, les 10 % des ménages les plus modestes vivent avec moins de 994 € par UC chaque mois (1^{er} décile). Constituant une mesure du niveau de vie de ces ménages, ce montant de bas revenus s'avère plus élevé que ceux des autres régions métropolitaines. Supérieur de 11,7 % au 1^{er} décile calculé pour l'ensemble de la France métropolitaine (890 €), il est très proche de celui des ménages ligériens (988 €). Le faible taux de chômage dans la région, le travail des femmes plus développé entre 25 et 54 ans et la présence relativement importante de retraités, bénéficiant pour certains de revenus plutôt aisés, contribuent notamment à ce niveau élevé des bas revenus en Bretagne.

La décomposition du revenu permet de mesurer l'effet des prélèvements directs et des prestations sociales sur les inégalités, en comparant les situations avant et après ces revenus de transfert. En Bretagne, avant cette redistribution, le revenu des 10 % de personnes les plus pauvres est inférieur à 750 € par mois et par UC (figure 5). Cela correspond à environ 4 fois moins que le seuil minimum des 10 % de personnes les plus aisées (3 047 €). De par les effets de la redistribution, ce rapport diminue après transfert pour se situer à 2,9. Alors que les

4 La Bretagne et les Pays de la Loire aux premiers rangs des régions françaises les moins inégalitaires

Rapport inter-décile des niveaux de vie par région en 2014



Lecture : en Bretagne, le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches est 2,9 fois supérieur au niveau de vie le plus élevé des 10 % les plus pauvres.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

5 De moindres effets redistributifs en Bretagne

Réduction des inégalités

	Revenu déclaré par UC : décile 1 (€)	Revenu disponible par UC : décile 1 (€)	Revenu déclaré par UC : décile 9 (€)	Revenu disponible par UC : décile 9 (€)	Rapport inter-décile revenu déclaré	Rapport inter-décile revenu disponible	Réduction des inégalités (%)
Hauts-de-France	460	837	2 982	2 767	6,5	3,3	49,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	498	824	3 405	3 081	6,8	3,7	45,3
Occitanie	507	838	3 131	2 922	6,2	3,5	43,5
Corse	503	790	3 217	2 917	6,4	3,7	42,3
Île-de-France	568	852	4 337	3 869	7,6	4,5	40,6
Grand Est	598	904	3 257	3 063	5,5	3,4	37,8
Normandie	623	923	3 031	2 834	4,9	3,1	36,8
Bourgogne-Franche-Comté	662	936	3 103	2 885	4,7	3,1	34,2
Centre-Val de Loire	661	937	3 103	2 903	4,7	3,1	34,0
Auvergne-Rhône-Alpes	665	941	3 418	3 192	5,1	3,4	34,0
Nouvelle-Aquitaine	651	919	3 107	2 920	4,8	3,2	33,5
Pays de la Loire	739	988	2 991	2 798	4,0	2,8	30,0
Bretagne	750	994	3 047	2 896	4,1	2,9	28,4
France métropolitaine	593	890	3 397	3 133	5,7	3,5	38,5

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

ressources des 10 % de personnes disposant des revenus les plus faibles augmentent de 33 % (994 €), celles des 10 % les plus riches baissent de 5 % (2 896 €). Le mécanisme redistributif réduit ainsi le rapport interdécile de plus d'un quart (28,4 %). En raison des situations de pauvreté plutôt moindres en Bretagne, l'effet des revenus de transfert y est le plus faible des régions de France métropolitaine. À l'inverse, cet effet apparaît plus marqué dans les Hauts-de-France (49 %), en lien avec des situations de pauvreté plus fréquente.

Des situations de pauvreté moindres en Bretagne

La Bretagne est la région française où le taux de pauvreté est le plus faible : 10,8 % des Bretons, soit un peu plus de 347 000 personnes, sont en situation de pauvreté (*définitions*) contre 14,7 % en France

métropolitaine (*figure 6*).

Outre la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre-Val de Loire ont également des taux de pauvreté relativement peu élevés (respectivement 11,1 %, 12,7 % et 12,9 %). Les situations de pauvreté apparaissent plus fréquentes dans les régions du nord et du sud de la France. Ainsi, le taux de pauvreté s'établit à 20,3 % en Corse, 18,3 % dans les Hauts-de-France et 17,5 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La moitié des Bretons en situation de pauvreté a un niveau de vie inférieur à 825 € mensuel (*figure 7*). L'intensité de pauvreté (*définitions*) est ainsi égale à 19 % en Bretagne, un niveau inférieur à celui de la France métropolitaine (21 %) et l'un des plus faibles des régions. Cette intensité varie de 18,6 % dans les Pays de la Loire à 23,6 % en Île-de-France.

6 Plus faible taux de pauvreté en Bretagne

Taux de pauvreté	Taux de pauvreté pour un seuil à 60 % du niveau de vie médian national (France métropolitaine)
Bretagne	10,8
Pays de la Loire	11,1
Auvergne-Rhône-Alpes	12,7
Centre-Val de Loire	12,9
Bourgogne-Franche-Comté	13,1
Normandie	13,6
Nouvelle-Aquitaine	13,6
Grand Est	14,2
France métropolitaine	14,7
Île-de-France	15,6
Occitanie	17,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,5
Hauts-de-France	18,3

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

7 Environ 350 000 personnes en situation de pauvreté en Bretagne en 2014

Seuil de pauvreté à 60 % de la médiane

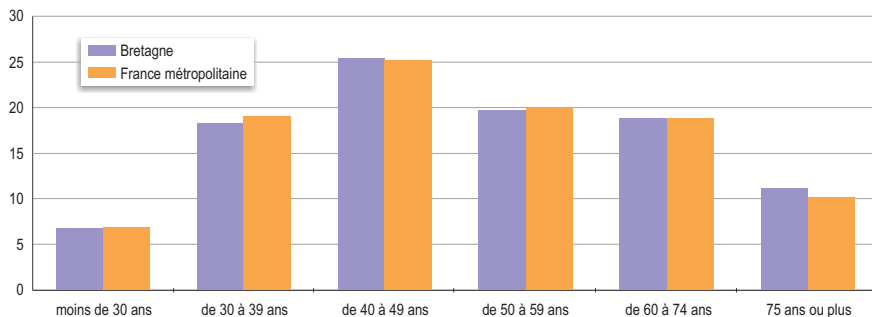
	Bretagne	France métropolitaine
Nombre de personnes pauvres	347 300	9 205 100
Taux de pauvreté (<i>en %</i>)	10,8	14,7
Niveau de vie médian des personnes pauvres (<i>en euros/mois</i>)	825	804
Intensité de la pauvreté (<i>en %</i>)	19	21

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Les populations jeunes ou au chômage davantage touchées par la pauvreté

8 Les ménages fiscaux dont le référent a entre 40 et 49 ans regroupent un quart de la population

Répartition de la population selon l'âge du référent du ménage (en %)



Lecture : 25,4 % des Bretons vivent dans un ménage dont le référent a entre 40 et 49 ans.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Les jeunes sont plus fréquemment pauvres

Un quart des Bretons vit dans un ménage fiscal dont le référent a entre 40 et 49 ans (figure 8). Plus globalement, en Bretagne comme en France métropolitaine, plus de quatre personnes sur cinq vivent dans des ménages dont le référent fiscal a entre 30 et 74 ans.

Dans la région, les ménages dont le référent a moins de 30 ans et ceux dont le référent a 75 ans ou plus regroupent respectivement 6,7 % et 11,1 % de la population.

Les niveaux de vie les plus élevés se concentrent entre 50 et 74 ans (figure 9).

Les revenus des ménages dont le référent fiscal est âgé de 50 à 59 ans sont légèrement supérieurs à ceux des ménages dont le référent a entre 40 et 49 ans. Mais c'est surtout la taille du ménage moins importante entre 50 et 59 ans (du fait du départ des enfants) qui explique l'écart de niveau de vie, qui par définition prend en compte cet effet. De même, bien que les revenus des ménages de 60 à 74 ans soient généralement plus faibles du fait notamment de la présence plus importante de retraités, la taille de ces ménages, plutôt plus petite, explique le niveau de vie plus élevé. Les ménages de 75 ans ou plus sont les seuls à disposer d'un niveau de vie médian inférieur en Bretagne à ce que l'on observe au niveau national. Cependant, cet écart est faible.

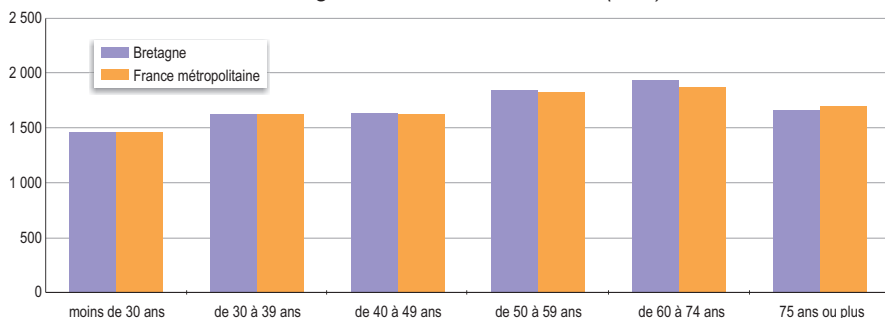
Le niveau de vie des 10 % des ménages les plus modestes selon l'âge suit le même profil (figure 10), en augmentant le contraste avec la France métropolitaine. Les plafonds du niveau de vie de ces ménages sont ainsi supérieurs, quel que soit l'âge du référent du ménage y compris pour les 75 ans ou plus.

En lien avec le point précédent, quel que soit l'âge du référent fiscal, les Bretons sont moins souvent en situation de pauvreté qu'en France métropolitaine (figure 11).

Personnes de 75 ans ou plus exceptées, la région se classe parmi celles dans lesquelles le taux de pauvreté s'avère le plus bas pour toutes les classes d'âge. Comme au niveau national, les ménages « jeunes », dont le référent fiscal a moins de 30 ans, sont les plus touchés par la pauvreté. Cela résulte de la composition de cette classe avec notamment des étudiants ou des jeunes en insertion sur le marché du travail (recherche d'emplois ou premiers postes).

9 Pour chaque tranche d'âge, très peu d'écart de niveau de vie entre la Bretagne et la France métropolitaine

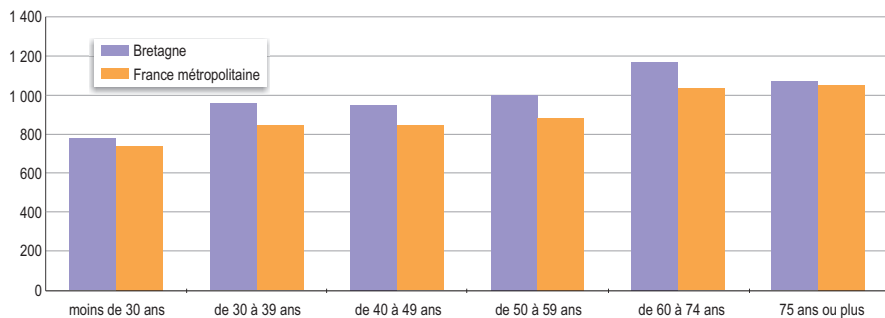
Niveau de vie médian selon l'âge du référent fiscal en 2014 (en €)



Lecture : le niveau de vie médian des Bretons de 60 à 74 ans est de 1 929 €, supérieur au niveau national pour la même classe d'âge.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

10 Le niveau de vie des ménages les plus modestes est toujours supérieur en Bretagne quel que soit l'âge du référent fiscal

1^{er} décile de niveau de vie selon l'âge du référent fiscal en 2014 (en €)



Lecture : le niveau de vie des 10 % des Bretons de 60 à 74 ans les plus modestes est inférieur à 1 170 €.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Salariés et retraités moins touchés par la pauvreté

Salariés, non salariés, retraités, chômeurs ou étudiants, par exemple, ne tirent pas leurs revenus des mêmes sources. Les différentes sources de revenus, de montants très variables, conduisent à des situations hétérogènes vis-à-vis de la pauvreté.

Les Bretons vivent essentiellement dans des ménages dont la source principale de revenus est représentée par les salaires et traitements (figure 12). Néanmoins, la part des personnes vivant dans ce type de ménages (61,8 %) y est inférieure de 3 points comparée au niveau métropolitain.

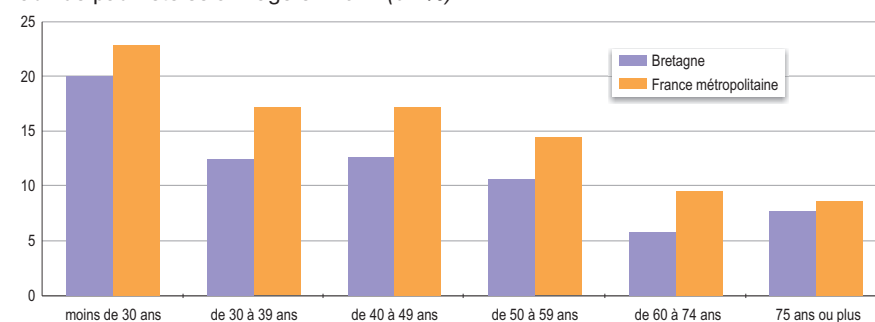
Les ménages tirant principalement leurs revenus d'activités non salariées ou de pensions, retraites et rentes regroupent à l'inverse une part plus importante de la population en Bretagne qu'au niveau national, en lien notamment avec l'attractivité de la région pour les retraités et la présence plus importante de l'agriculture dans la région.

La source principale de revenus permet de discriminer clairement les ménages en termes de niveaux de ressources (figure 13). Ainsi, les ménages pour lesquels les indemnités chômage constituent la majorité de leurs ressources ont le niveau de vie le plus faible (1 035 € mensuels). Constituées largement de revenus d'activités, les ressources des ménages principalement salariés ou non salariés sont nettement plus importantes, respectivement 1 711 € et 1 987 € par UC et par mois. C'est aussi le cas pour les ménages dont les revenus proviennent principalement de leurs retraites (1 744 €) et plus encore de leur patrimoine (2 127 €). Par ailleurs, le niveau de vie médian en Bretagne est proche de celui de la France métropolitaine, quelle que soit la source principale de revenus.

La Bretagne figure toujours parmi les régions ayant les plus faibles taux de pauvreté si l'on répartit les ménages selon l'origine de leur revenu principal (figure 14). Ces taux de pauvreté sont systématiquement inférieurs à ceux calculés au niveau métropolitain, sauf pour les ménages dont le revenu provient principalement du patrimoine. Bien que n'ayant pas le niveau de vie médian le plus élevé, les salariés et retraités bretons sont moins souvent en situation de pauvreté. En lien avec des revenus plus fluctuants, les ménages dont les revenus proviennent principalement d'activités non salariées sont davantage touchés par la pauvreté (14,2 %) que ceux bénéficiant essentiellement de revenus d'activités salariées (8,3 %). Ce taux de 14,2 % en Bretagne est néanmoins très inférieur au taux national (19,6 %).

11 Plus faible taux de pauvreté en Bretagne qu'au niveau national, quelle que soit la classe d'âge

Taux de pauvreté selon l'âge en 2014 (en %)

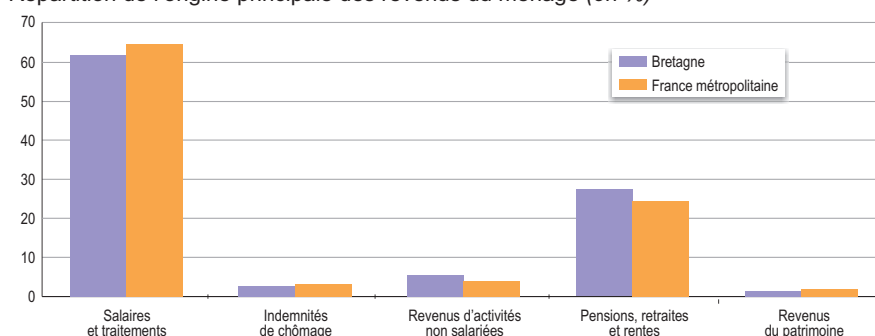


Lecture : 12,6 % des Bretons de 40 à 49 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

12 Davantage de ménages dont les revenus sont principalement constitués de pensions, retraites et rentes en Bretagne

Répartition de l'origine principale des revenus du ménage (en %)



Lecture : 61,8 % des Bretons vivent dans un ménage dont les revenus proviennent principalement de salaires et traitements.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

13 De nets écarts de ressources selon l'origine principale des revenus

Niveau de vie médian selon la source principale de revenus déclarés par les ménages en 2014 (en €)

	Salaires et traitements (hors indemnités de chômage)	Indemnités de chômage	Revenus d'activités non salariées	Pensions, retraites et rentes	Revenus du patrimoine
Île-de-France	1 908	983	2 486	1 967	2 670
Centre-Val de Loire	1 711	947	2 134	1 735	2 119
Bourgogne-Franche-Comté	1 712	971	1 965	1 671	2 004
Normandie	1 687	968	2 036	1 674	2 201
Hauts-de-France	1 627	898	2 400	1 567	1 724
Grand Est	1 740	935	2 427	1 678	2 234
Pays de la Loire	1 701	1 008	1 897	1 686	2 185
Bretagne	1 711	1 035	1 987	1 744	2 127
Nouvelle-Aquitaine	1 691	994	1 921	1 688	2 005
Occitanie	1 671	956	1 814	1 648	1 788
Auvergne-Rhône-Alpes	1 791	999	1 875	1 733	2 105
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 705	951	1 994	1 679	2 088
Corse	1 641	955	1 731	1 538	1 865
France métropolitaine	1 738	965	2 051	1 703	2 137

Lecture : en Bretagne, la moitié des personnes vivant dans un ménage dont les revenus proviennent principalement d'indemnités de chômage a un niveau de vie mensuel inférieur à 1 035 €.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

14 Quelle que soit l'origine principale des revenus, le taux de pauvreté est inférieur en Bretagne comparé aux autres régions

Taux de pauvreté selon la source principale de revenus déclarés par les ménages en 2014 (en %)

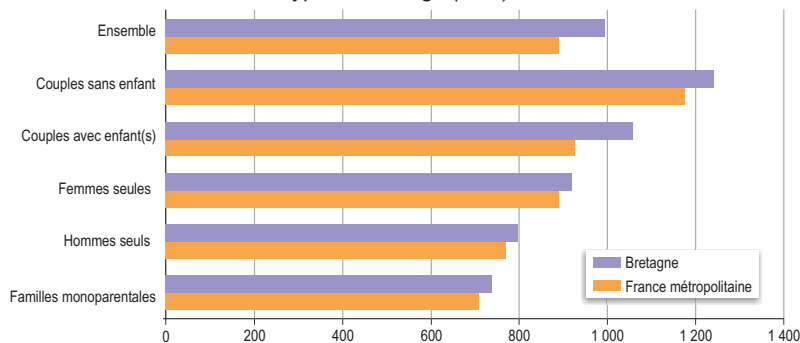
	Salaires et traitements (hors indemnités de chômage)	Indemnités de chômage	Revenus d'activités non salariées	Pensions, retraites et rentes	Revenus du patrimoine
Île-de-France	12,9	53,2	19,7	11,7	24,9
Centre-Val de Loire	10,2	57,4	16,7	8,9	28,0
Bourgogne-Franche-Comté	10,2	55,0	18,4	10,0	27,7
Normandie	10,5	55,5	17,2	10,0	23,7
Hauts-de-France	13,8	63,4	16,4	13,9	30,0
Grand Est	11,0	58,5	15,0	10,6	13,3
Pays de la Loire	8,5	51,2	16,0	8,2	23,0
Bretagne	8,3	48,1	14,2	8,5	24,4
Nouvelle-Aquitaine	10,2	52,7	21,2	11,0	26,8
Occitanie	12,4	56,7	25,5	13,9	30,4
Auvergne-Rhône-Alpes	9,4	51,9	21,4	10,4	28,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,0	56,7	23,5	14,4	25,6
Corse	14,8	56,0	30,4	21,2	27,1
France métropolitaine	11,3	55,4	19,6	11,4	24,3

Lecture : en Bretagne, 48,1 % des personnes vivant dans un ménage dont les ressources proviennent principalement d'indemnités de chômage ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

15 Quel que soit le type de ménage, le niveau de vie des ménages plus modestes est plus élevé en Bretagne

1^{er} décile de niveau de vie selon le type de ménage (en €)

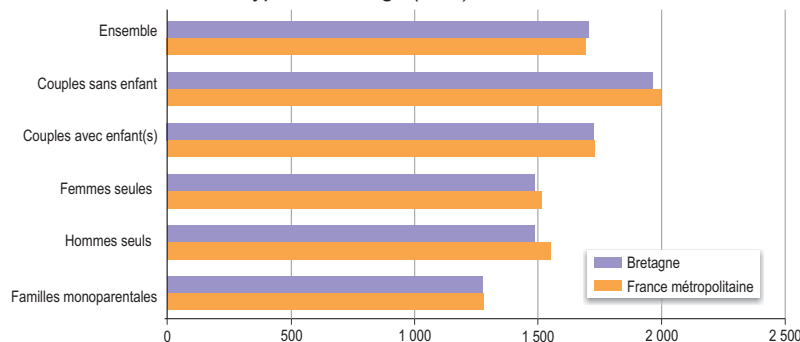


Lecture : les 10 % les plus modestes des Bretons vivant en couple sans enfant ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 240 €.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

16 Quel que soit le type de ménage, le niveau de vie médian breton est proche de celui de France métropolitaine

Niveau de vie médian selon le type de ménage (en €)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

En Bretagne comme au niveau national, le taux de pauvreté est particulièrement élevé pour les personnes disposant essentiellement de revenus du chômage (48,1 % dans la région) ou de revenus du patrimoine (24,4 % en Bretagne). Ces deux catégories de ménages vivent en effet le plus souvent sans revenus d'activités ou avec des revenus d'activités faibles. En particulier, les ménages dont les revenus proviennent principalement des revenus du patrimoine ont le niveau de vie médian le plus élevé, tout en ayant un taux de pauvreté relativement fort, en raison notamment de la grande diversité des patrimoines et des revenus en résultant.

Des situations de pauvreté nettement plus fréquentes pour les familles monoparentales et les personnes seules

Complémentaire de l'approche portant sur les sources de revenus, l'analyse des revenus selon le type de ménages montre que quel que soit le type de ménages, les revenus des ménages les plus pauvres sont plus élevés en Bretagne que pour la France métropolitaine (figure 15). Le constat effectué précédemment sur l'ensemble des ménages bretons les plus modestes ne semble donc pas lié à un effet de structure, c'est-à-dire à une différence de composition des ménages, le même résultat s'observant pour tous les types de ménages.

En considérant l'ensemble des ménages, le constat est différent : les niveaux de vie médians en Bretagne sont proches de ceux observés pour l'ensemble de la Métropole quel que soit le type de ménage considéré (figure 16).

Dans le détail, les familles monoparentales ont les niveaux de vie les plus faibles. En effet, bien que disposant de revenus légèrement plus importants que les personnes seules, ces ménages comprennent un ou plusieurs enfants, ce qui pèse sur le niveau de vie par UC. Pour les mêmes raisons, les revenus des couples sans enfant, pour partie des retraités ou des jeunes actifs, sont inférieurs à ceux des couples avec enfants, mais leur niveau de vie est plus élevé, du fait de la moindre taille des ménages (2 personnes contre 3,9 en moyenne).

Cette échelle des revenus selon les types de ménages reste la même parmi les 10 % les plus pauvres. Le plus faible niveau de vie est aussi celui des familles monoparentales (738 € par UC et par mois). La Bretagne est malgré tout la région de Métropole où le plafond de bas revenus pour ces familles monoparentales est le plus élevé.

Les personnes seules disposent également de faibles revenus. Parmi ces personnes seules, les hommes disposent de revenus

sensiblement plus bas (798 € par mois) que les femmes (919 € par mois). Cela s'explique par le fait que les hommes seuls sont plutôt jeunes et les femmes seules plutôt âgées. Les couples sans enfant disposent des revenus les plus importants.

Les situations de pauvreté concernent en premier lieu les familles monoparentales, quelle que soit la région hormis l'Île-de-France. Le taux de pauvreté de ces familles monoparentales s'échelonne de 24,9 % en Île-de-France à 38,3 % dans les Hauts-de-France. En Bretagne, il se situe à 28,8 %, inférieur de près de 2 points (figure 17) à la moyenne métropolitaine (30,7 %). Ces familles sont constituées dans la plupart des cas d'une femme seule et d'un ou plusieurs enfants. La faiblesse des revenus de ces familles pourrait s'expliquer notamment par un accès plus compliqué à l'emploi. Bien que ce type de ménage ne regroupe que 6,6 % de la population bretonne, les membres des familles monoparentales représentent plus d'un quart des personnes sous le seuil de pauvreté dans la région.

Les ménages composés d'une seule personne sont également plus touchés par les situations de pauvreté. Disposer d'un seul revenu expose plus souvent à la pauvreté, car la personne isolée ne bénéficie pas du soutien d'autres personnes du ménage sous forme de partage des revenus et des charges. En Bretagne, le taux de pauvreté des ménages composés de personnes seules est proche du niveau métropolitain, en particulier pour les hommes (17,8 % contre 18,0 % en Métropole). Celui des femmes est un peu moins élevé (14,2 % contre 15,1 % en Métropole).

Par ailleurs, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants présents au sein du ménage. Ainsi, les couples sans enfant sont les moins touchés par la pauvreté : seuls 5 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté en 2014 en Bretagne.

Dans la région, les ménages composés d'une personne et ceux de 5 personnes ou plus sont les plus exposés à la pauvreté. Ils

regroupent respectivement 15,5 % et 15,8 % de la population. Les taux de pauvreté pour ces deux types de familles sont très proches (respectivement 15,8 % et 15,7 %), situation que l'on ne retrouve dans aucune autre région (figure 18). Si le taux de pauvreté pour les personnes seules est proche du niveau national, la situation s'avère relativement plus favorable pour les ménages de 5 personnes ou plus. Pour ceux-ci, le taux de pauvreté est inférieur de près de 10 points en Bretagne. Ceci s'explique en partie par la moindre présence dans la région de familles avec un ou plusieurs enfants mineurs dans lesquelles aucun des parents n'est en emploi. Ainsi, 3,2 % des familles composées d'un couple avec un ou plusieurs enfants mineurs ne compte aucune personne en emploi en Bretagne en 2014, alors qu'elles sont 5,2 % en France métropolitaine. À l'inverse, 78 % de ces familles comptent au moins 2 actifs en emploi en Bretagne contre 71,3 % au niveau national.

17 Le taux de pauvreté est inférieur en Bretagne quel que soit le type de ménage

Taux de pauvreté selon le type de ménage en 2014 (en %)

	Bretagne	Métropole
Famille monoparentale	28,8	30,7
Homme seul	17,8	18,0
Femme seule	14,2	15,1
Couple avec enfant(s)	8,7	13,4
Couple sans enfant	5,0	5,9

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

18 En Bretagne, des taux de pauvreté similaires pour les ménages d'une personne et ceux de cinq personnes ou plus

Taux de pauvreté selon la taille du ménage (%)

	Taux de pauvreté des ménages d'une personne (%)	Taux de pauvreté des ménages de cinq personnes ou plus (%)
Île-de-France	12,9	Bretagne 15,7
Centre-Val de Loire	14,8	Pays de la Loire 17,8
Pays de la Loire	14,9	Auvergne-Rhône-Alpes 22,0
Auvergne-Rhône-Alpes	15,1	Nouvelle-Aquitaine 23,9
Bourgogne-Franche-Comté	15,3	Bourgogne-Franche-Comté 24,0
Bretagne	15,8	Centre-Val de Loire 24,4
Normandie	15,9	Normandie 24,5
Grand Est	16,0	France métropolitaine 26,5
France métropolitaine	16,3	Grand Est 27,4
Nouvelle-Aquitaine	17,9	Corse 28,3
Hauts-de-France	18,4	Île-de-France 29,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,9	Occitanie 29,6
Occitanie	21,0	Provence-Alpes-Côte d'Azur 30,6
Corse	24,9	Hauts-de-France 32,6

Lecture : 15,8 % des ménages bretons composés d'une personne sont en situation de pauvreté, ce taux étant proche de la valeur métropolitaine. Par contre, avec 15,7 % de personnes en situation de pauvreté dans des ménages de 5 personnes ou plus, la Bretagne se place au premier rang des régions de France métropolitaine ayant le plus faible taux de pauvreté pour les ménages de cette taille.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Un lien étroit entre composition et niveau des revenus

En 2014, le niveau de vie mensuel médian des ménages bretons s'établit à 1 706 €. Les revenus d'activité représentent 75,9 % du revenu disponible et les impôts directs, qui sont déduits des revenus, 15,8 %. La part de ces catégories de revenus augmente avec le niveau de vie, à l'inverse des prestations sociales qui représentent une part d'autant plus importante que les revenus des ménages sont modestes.

Une place moins importante des revenus d'activité quand le niveau de revenus diminue

Pour les ménages bretons les plus aisés, le montant des revenus d'activité représentent 94,6 % du revenu disponible (figure 19). À l'opposé, ces revenus d'activité ne constituent que 41 % du revenu disponible des ménages bretons les plus modestes. Cette part décroît lorsque le niveau de revenus diminue.

Pour les 30 % des Bretons les plus aisés, la forte part des revenus d'activité est liée à des revenus du patrimoine relativement importants.

Pour le reste de la population bretonne, c'est la part des salaires et traitements qui

influe le plus sur la part des revenus d'activité. Pour les 10 % des Bretons les plus modestes, les traitements et salaires ne représentent que 30,6 % du revenu disponible puis cette part croît avec le niveau de revenus pour atteindre 65,7 % pour les personnes du 7^e décile de niveau de vie.

Pour les plus bas revenus, les prestations sociales et les indemnités de chômage occupent une place importante dans le revenu disponible des ménages (respectivement 37,3 % et 9,8 % pour les 10 % des Bretons les plus modestes), en lien avec une situation difficile face à l'emploi. Ce poids diminue quand le niveau de vie augmente.

Les ménages bretons les plus modestes, fortement dépendants des prestations sociales

Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie mensuel inférieur à 994 euros en 2014. Pour les ménages de ce premier décile, les prestations sociales représentent 37,3 % du revenu disponible (figure 20). Cette part n'est plus que de 20,6 % pour les ménages appartenant au deuxième décile de niveau de vie et 11,8 % pour ceux du troisième décile. Leur part est

faible pour les ménages des déciles supérieurs. Pour l'ensemble des ménages bretons, ces prestations représentent 5 % du revenu disponible. La Bretagne se situe ainsi au troisième rang des régions ayant la plus faible part de prestations sociales dans le revenu disponible, en raison notamment d'une moindre importance des minima sociaux (1,4 %) et des allocations logement (1,3 %). Les prestations familiales représentent quant à elles un poids semblable dans la région et en France métropolitaine (2,3 %).

Les prestations sociales versées sous conditions de revenus sont logiquement concentrées sur les ménages aux revenus les plus bas. Les minima sociaux ciblent tout particulièrement les ménages aux revenus les plus faibles. Ils représentent 14,7 % du revenu disponible des ménages du premier décile, 7 % de celui des ménages du deuxième décile. Pour les déciles suivants, la part chute et oscille entre 0,1 % et 3,7 %.

Les allocations logement visent également les personnes aux revenus les plus faibles. Elles représentent 12,9 % du revenu disponible des ménages du premier décile et 6,9 % du revenu disponible de ceux du

19 Les prestations sociales constituent plus du tiers du revenu disponible des ménages bretons les plus modestes

Décomposition du revenu disponible des ménages, en 2014, par décile de niveau de vie (en %)

Composantes du revenu disponible	Déciles de niveau de vie										Bretagne	France métropolitaine	France de province
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Revenu disponible	41,0	51,1	59,8	68,7	72,5	74,3	78,0	78,8	78,3	94,6	75,9	81,0	77,6
	65,7	55,4	47,9	41,3	39,1	38,9	36,8	38,1	40,8	32,3	39,9	36,4	38,5
	-6,7	-6,4	-7,7	-9,9	-11,6	-13,2	-14,9	-16,9	-19,1	-26,9	-15,8	-17,4	-16,1
dont revenus d'activités	30,6	42,2	50,7	59,5	62,7	63,5	65,7	63,7	58,2	52,4	57,9	64,2	60,9
	4,6	3,8	3,3	3,0	3,1	3,3	4,0	5,0	6,9	16,7	6,5	5,7	5,9
	5,8	5,1	5,8	6,2	6,7	7,5	8,3	10,1	13,2	25,5	11,5	11,1	10,8
	9,8	7,6	5,6	4,3	3,5	2,9	2,5	2,2	1,7	1,2	3,1	3,2	3,2
dont revenus de transferts	18,6	27,2	30,5	30,3	30,8	32,6	31,6	34,0	37,8	30,4	31,8	27,9	29,8
	37,3	20,6	11,8	6,7	4,8	3,4	2,7	1,9	1,3	0,7	5,0	5,3	5,5
	9,7	6,7	4,7	3,6	3,0	2,3	1,8	1,2	0,8	0,5	2,3	2,3	2,3
	14,7	7,0	3,7	1,5	0,9	0,6	0,5	0,4	0,3	0,1	1,4	1,6	1,7
	12,9	6,9	3,4	1,6	0,9	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	1,3	1,4	1,5

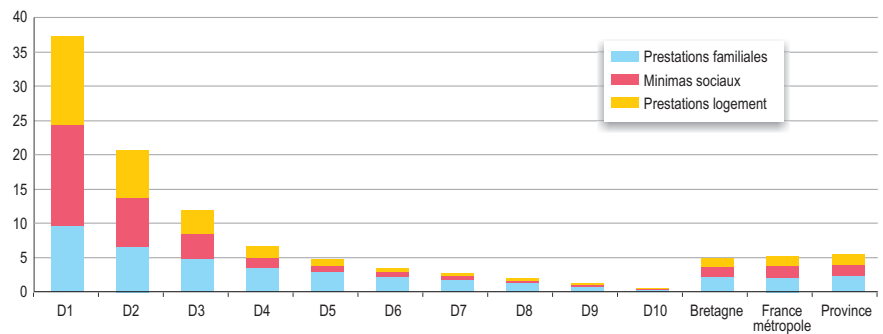
Lecture : pour les Bretons les plus modestes (1^{er} décile), 65,7 % du revenu disponible provient de revenus de transfert. En particulier, les prestations sociales comptent pour 37,3 % dans le revenu disponible de ces ménages.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

deuxième décile, contre 1,3 % pour l'ensemble des ménages bretons. Enfin, même si la principale composante des prestations familiales est versée sans condition de revenus jusqu'en juin 2015, ces prestations restent également concentrées sur les niveaux de vie les plus bas. Elles représentent ainsi 9,7 % des revenus des ménages les plus modestes. Leur part diminue à 6,7 % pour ceux du deuxième décile. Elle s'établit à 2,3 % pour l'ensemble des ménages bretons. ■

20 Un important effet redistributif des prestations sociales

Part des différentes prestations sociales dans le revenu disponible en 2014, par décile de niveau de vie (en %)



Lecture : les prestations familiales représentent 9,7 % du revenu disponible des ménages figurant dans le 1^{er} décile de niveau de vie (10 % des personnes les plus modestes). Globalement, pour ces ménages, les prestations sociales comptent pour 37,3 % du revenu disponible.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, *Filosofi* 2014.